

Le canard du fleuve

Émeraude des Rives-Phase 1 BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

Vol. 7

No.5

Mai 2019

Conseil d'administration

Les trois administrateurs élus lors de l'assemblée des copropriétaires ont profité de leur première rencontre pour déterminer leur fonction respective qu'ils attendaient accomplir lors de ce nouveau mandat.

M. Gérald Perreault assumera dorénavant la présidence, Mme Colette Marcil sera à la vice-présidence tandis que M. Luciano Pernice occupera la fonction de secrétaire du conseil d'administration succédant ainsi à Mme Louise Marchildon.

Le conseil profite de l'occasion pour remercier Mme Marchildon pour les services rendus lors de ses mandats et remercie également les copropriétaires qui ont participé au bon déroulement de l'assemblée dont le président de l'assemblée M. Pierre Benoît. Également, les remerciements vont aux personnes qui ont participé à l'enregistrement des copropriétaires: Mmes Francine Veillette, Pierrette Cadieux et France McDuff, MM Denis Perreault et Albert Tassé; finalement les membres du Bureau d'assemblée élus Mme Francine Faille, secrétaire, M. Louis-Camille Gianetto, vice-président et M. Paul-Yvon de Billy, président.

Il est également pertinent de remercier M. Gaëtan Bigonese et Mme Guylaine Girard pour leur service rendu à plein temps et de souhaiter la bienvenue à M. Jean-Pierre Landry et Mme Darlene Leduc dans les fonctions partagées de la conciergerie.

L'arrivée tant attendue de l'été.

Après le dur hiver traversé, nous espérons finalement la douceur du printemps et la chaleur de l'été. Toutefois, dans la hâte de voir arrivée ces moments, il faut nous rappeler collectivement quelques consignes qui visent à être attentifs à la qualité de vie de chacun.

Dans notre hâte d'être à l'extérieur, il faut nous rappeler que l'attraction terrestre fait en sorte que le nettoyage de nos balcons en ramassant les saletés de l'hiver doivent être ramassées et non en les jetant en bas du balcon. Les balcons du premier étage sont plus grands que ceux des autres étages, ce qui obligerait ces copropriétaires à ramasser les saletés des voisins "d'en-haut". Cela également comprend les bouts de cigarettes et tout autre objet qui subit l'attraction terrestre.

En outre, il faut parler des amants des fleurs naturelles, des fines herbes en pot et même de quelques plants de tomate. Il est strictement défendu de suspendre quoique ce soit à l'extérieur des rampes de balcon parce qu'il est possible que ces objets puissent se détacher des rampes et tomber encore une fois sur des personnes qui profitent de leur balcon au premier étage. Le même phénomène se produit avec l'arrosage de ces plants que nous aimons tant. Il faut faire en sorte que l'eau ne s'échappe pas en posant des soucoupes réceptrices.

Il est fortement conseillé d'attacher certains objets utiles sur les balcons qui risquent d'être emportés par le vent qui souffle souvent plus fort qu'une légère brise du soir.

Finalement, en prévision des beaux jours qui viennent, vous êtes autorisés à vous servir, sur votre balcon, d'un BBQ électrique afin d'éviter le méchant CO2 d'une part et de prévenir des risques d'explosion potentielle surtout sur un balcon d'autre part.

BON ÉTÉ!